LE LIEN 458

Organe de la Fédération Générale des Fonctionnaires - 46, rue des Petites-Écuries - 75010 Paris - Tél. 01-44-83-65-55 www.fo-fonctionnaires.fr - contact@fo-fonctionnaires.fr

Trimestriel N° 136 - Octobre 2020 - Supplément N° 1 à La Nouvelle Tribune N° 425

La Macronie sacrifie les retraités ...!

Depuis des mois, l'UFR-FO a alerté le Président de la République et le Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, de la situation préoccupante des retraités et des pensionnés, ainsi que sur leur colère grandissante.



Jean-Claude BOREL Secrétaire Général UFR-FO

Nous avons dénoncé la situation insupportable pour nos ainés dans les EHPAD. Qu'ont-ils fait ? Qu'avons-nous vu ?

La révolte des gilets jaunes dans un premier temps à laquelle participaient de nombreux retraités, puis la vague de la Covid avec une hécatombe dans les EHPAD ou chez les personnes seules notamment. Les retraités et les pensionnés ont payé au prix fort, l'indifférence de ceux qui nous gouvernent, dans leur chair mais aussi économiquement. Cette affirmation est confirmée par la dernière étude de l'Insee parue le 18 septembre 2020.

L'INSEE indique que le nombre de décès baisse globalement en France de 1 % sur la période du 1er mai au 24 août 2020 par rapport à la même période de l'an passé, il augmente pour les personnes âgées de 65 à 74 ans de près de 3 % sur la période.

La baisse des décès depuis le 1er mai ne s'observe que pour les décès ayant eu lieu à l'hôpital ou en clinique (-4 %). Les décès survenus en maison de retraite ou à domicile sont en effet plus nombreux entre le 1er mai et le 24 août 2020 qu'à la même période en 2019 (respectivement + 10 % et + 5 %).

Nous refusons cette politique qui continue d'ignorer les 15 millions de retraités et surtout parmi eux, les plus âgés. Sans compter les pertes permanentes de pouvoir d'achat par :

- La baisse effective de notre pouvoir d'achat liée aux mesures de quasi-gel sinon de sous-indexation de nos retraites et pensions sans compter le non-respect de la loi qui vous impose de revaloriser ces dernières sans conditions de ressources ?
- · Les pénalités imposées ces dernières années par les restrictions fiscales et la hausse de 25 % de la CSG exclusivement notre charge ?
- · Le rejet, sans explications ni négociations, des revendications maintes fois présentées par les pensionnés et retraités et, à ce jour, restées sans réponses ?

La disparité qui existe dans la gestion des complémentaires santé (contrat de groupe avec participation de l'employeur pour les uns, refus de la défiscalisation ou d'un crédit d'impôt pour la cotisation santé pour les autres). Cela sans oublier la tarification à l'âge qui grève d'autant plus le budget des familles.

Concernant plus particulièrement les retraités de la Fonction publique de l'Etat, s'ajoute, aux difficultés énoncées, le manque de reconnaissance de l'Etat employeur qui refuse l'honorariat à ses anciens serviteurs pourtant prévu légalement pour tous ceux qui remplissent les conditions.

L'UFR-FO continuera d'informer et revendiquer pour les retraités de la Fonction publique en indiquant clairement les responsabilités de ce Gouvernement dans la dégradation sans précédent de leurs conditions de vie, de manière à ce qu'ils sachent le moment venu, sanctionner cette politique ultralibérale.

_e lien 136.indd 1 30/10/2020 16:43

Le billet d'humeur!



Bernard RIBET Secrétaire National

« La génération confinement paiera pour les boomers », tel est le titre d'une tribune parue dans le journal « Le Monde » le 7 septembre 2020, sous la plume d'Emmanuel Blezès, président du groupe

de réflexion et de prospective club 2030 et Yama Davriet et Charles Maré consultants, dont voici quelques extraits significatifs.

Ces derniers « dénoncent le poids que la politique sanitaire et les dépenses publiques liées à l'économie font peser sur les jeunes ».

« Il sera ainsi demandé aux jeunes d'aujourd'hui de rembourser demain une dette qui ne leur bénéficiera pas, qui n'est pas créatrice de valeur à venir pour financer les retraites des anciens ».

« La surcouche de dette générée par le Covid doit nous conduire à ouvrir une réflexion sur cette injustice générationnelle et à demander à la génération née durant les « trente glorieuses » de supporter sa juste part dans la dette publique. Elle doit aussi nous inciter à réorienter la dette future vers l'investissement et à réduire les dépenses improductives ».

« Les jeunes, les vrais sacrifiés de la crise ».

Nous devions nous y attendre mais quelle tristesse tout de même. A toute crise et à fortiori à toute pandémie il faut un bouc émissaire. Cela hélas n'est pas nouveau.

Cette charge, aussi injuste qu'affligeante nous donne l'occasion de recadrer ce débat qui devient nauséabond car il trouve écho dans une opinion manipulée et désorientée. Il nous faut faire de la pédagogie et redire avec force quelle est la vraie situation des retraités et aussi quelle est leur place dans notre société.



Sur les quelques 31 000 décès enregistrés depuis le 1er mars 2020, 90 % avaient 65 ans et plus avec une moyenne d'âge de 84 ans.

Les résidents en EHPAD ont été particulièrement vulnérables, victimes de la saturation des hôpitaux et des défaillances au niveau des protections et de la prise en charge. Nous ne sommes pas prêts d'oublier que faute de lits de réanimation des personnes âgées ont été sacrifiées, oui sacrifiées pour laisser une place à un plus jeune ou à un plus malade. Sans oublier non plus les conditions dans lesquelles les personnes âgées en EHPAD, atteintes, ont été placées en soins palliatifs sans que les familles ne soient ni consultées ni présentes pour les accompagner en fin de vie.

Oui les anciens ont payé un lourd tribut à la pandémie.



Cet article illustre bien les tensions intergénérationnelles savamment entretenues depuis des années par les médias et même, dans une certaine mesure, par les pouvoirs publics.

Les jeunes ont totalement oublié ce qu'ils devaient aux anciens.

La société dans laquelle nous vivons, qui a ses imperfections, offre tout de même une protection sociale et des avantages sociaux qui apparaissent aujourd'hui comme naturels mais qui ont nécessité des années de lutte et de souffrances pour certains. Rien n'a été donné mais tout a été acquis et gagné.

Les jeunes doivent plutôt prendre conscience de ce qu'ils auraient à perdre s'ils ne réagissent pas à l'heure où l'on remet en cause les fondamentaux et notamment le principe de la solidarité intergénérationnelle dont le principe de répartition en est l'expression profonde.

Les jeunes doivent comprendre qu'ils travaillent et cotisent bien sûr pour financer les retraites des anciens mais aussi pour acquérir eux-mêmes des droits à la retraite durant toute leur carrière, en somme un salaire différé.

- Evidemment la cotisation est essentielle.



sommaire

P 1

Édito

P. 2 à 3

Le billet d'humeur!

P. 3 à 4

Dépendance - Autonomie : Un enfumage calculé Caisse Nationale de retraite des

P. 5 à 6

agents de collectivités locales

P. 7 à 9

Jour du dépassement, changement climatique et coronavirus

P. 10

Relance, croissance, PIB : Trois éléments pour déterminer le monde de demain ?

P. 11

Se protéger de l'épidémie de la grippe

P. 12 à 13

ANCV

P. 15

Le coup de cœur littéraire de J. Paul Prady

Dossier consommateur

P. 16

A nos adhérents(es) A nos lecteurs(trices)

Le lien 136.indd 2 30/10/2020 16:43

LE LIEN - N° 136 3

Elle doit être universelle et destinée exclusivement à la Sécurité Sociale qui la gère. Il est irresponsable de la priver de ses ressources ou d'en diminuer le montant.

C'est cela qui devrait être dénoncé et non le principe de répartition.

- Evidemment qu'il faut aussi tendre vers le plein emploi en relocalisant nos activités et en faisant de la révolution numérique tout comme la transition écologique, des atouts pour les emplois nouveaux. Les auteurs de l'article seraient bien inspirés d'appréhender les vrais problèmes qui intéressent les jeunes d'aujourd'hui, c'est-à-dire leur futur et non de se livrer à une analyse tendancieuse en excitant des conflits intergénérationnels malheureusement latents.



S'agissant des efforts financiers demandés aux retraités, nous avons donné et beaucoup donné : pénalisations fiscales, quasi-gel des pensions depuis 2013 et aujourd'hui leur sous-indexation, augmentation en 2018 de 25 % de la CSG. A ce propos, il n'est pas inutile de rappeler que cette hausse importante a en définitive été subie par les seuls retraités ! Nous n'accepterons donc pas de nouvelles ponctions sur un pourvoir d'achat qui s'est dégradé d'année en année.

Appeler les retraités à contribuer davantage constitue une provocation inadmissible.



Enfin il faut souligner encore une fois le rôle et la place des retraités dans notre société. Ils sont un facteur de cohésion sociale et familiale : les rédacteurs de l'article ont-ils des parents ou des grands-parents ?

La place des retraités est essentielle dans la vie associative, dans la vie économique. On n'osera pas le dire mais la crise sanitaire en général et le confinement en particulier ont été révélateurs de cet impact et de ce que devient une société lorsque les retraités ne sont plus disponibles.

Combien de missions d'élu local ou dans des commissions administratives sont effectuées par les retraités ? Combien sont des aidants familiaux au détriment de leur propre santé ? Les rédacteurs, économistes de surcroît, devraient mesurer la contribution des retraités à la vie économique, sociale, politique et familiale. Le PIB ne la prend pas en considération. Nous aurions des surprises ! Notons que les retraités représentent plus de la moitié de l'ensemble du bénévolat toutes activités confondues.



Il est vrai que les jeunes ont des raisons d'être inquiets pour leur avenir mais j'ai envie de leur dire : Battez-vous comme nous nous sommes battus et continuons d'ailleurs de le faire, parfois un peu seuls!



Dépendance - Autonomie : Un enfumage calculé



Roger Carrière Membre de la Commission Exécutive

Pour les gouvernements qui se succèdent, les problèmes liés à la dépendance semblent se présenter comme une « patate chaude » que l'on s'empresse de passer à l'autre en évitant de prendre des décisions dont l'urgence est pourtant évidente.

Notre organisation (rejointe maintenant par 8 autres organisations de retraités) n'a eu de cesse d'alerter les décisionnaires sur la nécessité d'intégrer la dépendance dans la

branche Maladie de la Sécurité Sociale 1. Une multitude de rap-

ports ont vu le jour depuis maintenant plus de 40 ans.

Citons simplement les 2 derniers :

- Mars 2019 celui de M. Dominique Libault, ancien directeur de la Sécurité Sociale et actuellement président du Haut-Conseil au financement de la protection sociale.
- Et dernièrement, le 14 septembre, celui de M. Laurent Vachey, ancien Président de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et actuellement responsable de la branche autonomie à la Sécurité Sociale.

Hormis le fait que les organisations de retraités ont été peu ou

Le lien 136.indd 3 30/10/2020 16:43

⁽¹⁾ Rappelée récemment lors du CCN Force Ouvrière tenu le 22 septembre 2020.

mal consultés (en fait seulement pour la forme et ce pour éviter de se voir reprocher de ne pas l'avoir fait ou bien pour les impliquer comme parties prenantes), les propositions faites, lesquelles seraient susceptibles de servir de base aux discussions prochaines organisées dans le cadre du futur agenda social du Ministère du Travail, excluent définitivement l'intégration de la dépendance dans la Branche Maladie de la Sécurité Sociale en créant une 5° branche totalement autonome gérée, bien sûr, par les pouvoirs publics. Exit un financement intergénérationnel mais, au contraire, le rapport prévoit un financement hétéroclites dans lequel les retraités portent une part importante :

- Une augmentation de la CSG des pensions portée de 8,3 à 9,2 %
- La réduction (voire la suppression) de 50% de l'abattement de 10% de l'impôt sur le revenu
- Le durcissement de l'attribution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) avec en ligne de mire sa prise en compte au moment de l'héritage.
- La LOI organique n° 2020-991 du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie autorise le fléchage vers la perte d'autonomie, à partir du 1er janvier 2024, d'une fraction de contribution sociale généralisée (CSG) 0,15 point soit 2,3 milliards d'euros aujourd'hui consacrée au remboursement de la dette sociale. (Il s'agit d'affecter à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) un quart de la CSG actuellement affectée à la Cades.)
- De plus implicitement, une part du versement annuel fonds de réserves des retraites à la CADES participera au financement de l'autonomie.

Dans le même temps, le gouvernement multiplie les exonérations fiscales et sociales en faveur du patronat contribuant ainsi

à aggraver le déficit du régime de Sécurité Sociale.

On est loin des promesses du candidat-président pour lequel « avec lui le pouvoir d'achat des retraités serait maintenu ».

Oublié(?) le gel des pensions depuis 2014. Mais on sait ce que valent les promesses !!!

La Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DRESS) a montré récemment que le niveau de vie des retraités avait baissé de près de 2% entre 2017 et 2018.

Et on nous enfume encore par des considérations générales en indiquant que financièrement les retraités avaient moins souffert des suites de la crise sanitaire que le restant de la population.

Nous sommes près de 17 millions de retraités de plus de 65 ans dont on peut affirmer qu'ils contribuent ou participent, directement ou indirectement, au développement de l'économie mais parmi lesquels aussi bon nombre d'entre eux vivent dans des conditions misérables.

Doit-on, une nouvelle fois, rappeler à nos gouvernants que nous, salariés du Secteur Public, avons travaillé, très souvent, dès l'âge de 16-18 ans, c'est-à-dire plus de 42 ans avant de prétendre à une retraite, avec des semaines de travail de 45 heures minimum et des salaires de misère (surtout avant 1970), et que nous avons cotisé pour notre retraite au même titre que n'importe quel salarié alors qu'on tente de nous persuader du contraire.

Mais nous n'avons pas la mémoire courte. Nous saurons le moment venu nous en souvenir et ne croirons plus des promesses qui ne seront pas tenues.



Le lien 136.indd 4 30/10/2020 16:43

LE LIEN - N° 136 5

Caisse nationale de retaite des agents de collectivités locales

Vieillissement de la population, Dépendance, perte d'autonomie et 5^{ème} risque



Services publics et de santé FO

Depuis longtemps portés par Force Ouvrière, ces sujets aujourd'hui font à nouveau la une de l'actualité...

Passons donc ensemble en revue les enjeux de la dépendance et des besoins de financement.

Le constat

Remis le 28 mars 2019, le rapport LI-BAULT sur la dépendance pointe les

sujets de préoccupation majeure pour aujourd'hui mais aussi pour l'avenir. Ainsi, en 2015, en tenant compte de la population à domicile et en établissement spécialisé, le nombre de personnes dépendantes s'élevait à 2.5 millions, soit 15.3% des plus de 60 ans. Parmi elles, 700.000 pouvaient être considérées en perte d'autonomie sévère.

En tenant compte de la tendance démographique et de l'amélioration continuelle de l'état de santé, ce sont près de 4 millions de personnes qui seront confrontées à la perte d'autonomie en 2050, soit 16.4% des « seniors ».

Dès lors, face à ces éléments objectifs, deux pistes – non opposables mais complémentaires - doivent être envisagées : soit ouvrir massivement des places en EHPAD et/ou modifier le partage de la prise en charge entre domicile et établissements en favorisant le maintien à domicile.

Les besoins : projections 2020/2050

Selon les projections de l'INSEE, on devrait dénombrer 4 millions de seniors en perte d'autonomie en 2050, soit 16.4% des personnes de plus de 60 ans, (contre 15.3% en 2015). Les personnes en perte d'autonomie représenteraient alors 4.3% de la population des seniors, (contre 3.7% en 2015).

Répartition entre domicile et établissements

Depuis 2015, 8.8% des seniors ont plus de 75 ans et résident le plus souvent en institution. D'ici 2050, selon les mêmes projections démographiques, la répartition de la prise en charge entre domicile et établissement resterait la même et le nombre de personnes hébergées de façon permanente en établissement (environ 700.000 en 2020), s'accroîtrait pour

atteindre environ 900.000 en 2045.

Les besoins de financement pour absorber cette montée en charge sont estimés à près de 10 milliards d'euros.

Quelles solutions pour le financement de la Dépendance ?

Pour Force Ouvrière, la meilleure solution, c'est-à-dire la plus efficace, pour assurer la meilleure protection du risque dépendance, serait de créer un 5ème risque au sein des quatre branches existantes de la Sécurité Sociale (Famille, maladie, vieillesse et La branche accidents du travail - maladies professionnelles (AT-MP). Son financement serait assuré par une cotisation supplémentaire, largement mutualisé sur les actifs et les retraités.

Le socle de financement de la dépendance doit reposer le plus fermement possible sur la solidarité nationale en mettant notamment en place une cotisation obligatoire sous conditions de ressources (?), avec une répartition de même niveau sur l'ensemble du territoire, supprimant ainsi les disparités existantes aujourd'hui avec le dispositif actuel de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

Les besoins du nouveau financement sont estimés entre 8 et 10 milliards d'euros, et exigent nécessairement des financements supplémentaires. Il est exclu pour FO de recourir à l'impôt par une augmentation de la CSG, ou bien encore à un jour de solidarité supplémentaire ce qui mettrait une fois de plus les seuls salariés à contribution!

L'autre exigence est de couvrir toute la population : les jeunes comme les plus âgés, mais aussi les personnes déjà dépendantes et/ou celles jamais assurées auparavant.

Notre objectif est de revendiquer un projet de loi ambitieux pour un 5ème risque « dépendance/autonomie » géré par la Sécurité Sociale doté d'une gouvernance spécifique au sein de la CNAM, sur le modèle de la commission des ATMP (accidents du travail et maladies professionnelles).

Au plus tard le 15 septembre 2020, le gouvernement remettra un projet de loi, un rapport sur les conditions de financement d'un nouveau risque ou d'une nouvelle branche de Sécurité Sociale relatifs à la perte d'autonomie des personnes âgées et

Le lien 136.indd 5 30/10/2020 16:43

des personnes handicapées. Il précise que les conséquences devront en être tirées dans la LFSS (loi de financement et la Sécurité Sociale) pour 2021 dans le respect de l'objet et du champ de cette loi, notamment au regard des liens actuels d'interdépendance des dépenses visant à faire face à la perte d'autonomie avec celles de l'Assurance Maladie.

Les positions défendues par FO sur le projet de loi présenté au Parlement

Le Gouvernement vient de saisir les caisses nationales de la Sécurité Sociale pour avis sur un projet de loi organique et un ordinaire, relatif au transfert de l'essentiel de la « dette Covid » à la caisse d'amortissement de la dette sociale (la CADES), pour un montant prévu de 136 milliards d'euros, et un report de l'extinction de la dette sociale à 2033 (alors qu'elle devait s'éteindre en 2024).

FO a, en premier lieu, dû protester contre une saisie de forme, sans aucune discussion préalable, alors que le Haut conseil du financement de la protection sociale a rendu un avis contraire et que la Commission des comptes de la sécurité sociale ne se tiendra que le mois prochain.

Sur le fond, FO conteste que cette dette, ainsi transférée à la CADES et dont les recettes proviennent essentiellement de la CSG et la CRDS, soit de fait quasi-intégralement à la charge des salariés et retraités.

FO considère que cette dette « Covid » ayant un caractère exceptionnel et extraordinaire ne doit pas être assimilée avec celle de la dette sociale, liée à la conjoncture économique et gérée à court-moyen terme. FO milite en conséquence pour qu'elle soit gérée séparément et spécifiquement et adossée aux comptes de l'Etat. En absence de nouvelles recettes, FO conteste également que le Fonds de réserve des retraites soit à nouveau mis à contribution.

FO dénonce également la non-compensation intégrale des exonérations de cotisations concédées aux entreprises, alors que dans le même temps, le gouvernement ajoute le transfert de 13 milliards d'euros de la dette hospitalière, résultante de ses politiques et de celle de ses prédécesseurs.

Si l'annonce de la création d'un 5ème risque (devant relever de la branche maladie selon FO) ou branche de la sécurité sociale pour la prise en charge de la dépendance est attendue depuis longtemps, le financement annoncé ne paraît pas à la hauteur des besoins (le rapport de Dominique Libault en 2019 estimait les besoins autour de 10 milliards d'euros en 2030, et à 6-7 milliards à mi-parcours de cette échéance, quand sont annoncés 2.3 milliards en 2024).

De longue date, FO estime que la place du paritarisme de négociation et de gestion doit être rétablie, afin de sortir des visions comptables qui ont trop longtemps prévalu. A ce titre, depuis longtemps également, FO appelle à une clarification des responsabilités - et donc des financements - entre ce qui relève de l'Etat et ce qui relève de la protection sociale solidaire. La sécurité sociale dont la dépendance relève, ne peut dépendre d'une vision d'experts, à fortiori financiers, mais conduire à une prise en charge de qualité sans discrimination des personnes âgées ou en situation de handicap : tel est le sens de la revendication portée par FO de la création d'un nouveau risque social géré au sein de l'Assurance Maladie.

5^{ème} risque... Dernière minute... Trop de précipitation!

FO regrette la précipitation qui a marqué l'examen ce 8 juin au Parlement, des projets de lois organique et ordinaire relatifs à la dette « Covid ».

Pour rappel, ces textes arrêtent des décisions fondamentales pour le devenir de la Sécurité Sociale et la prise en charge des risques sociaux. Il s'agit en particulier de transfert de 136 milliards d'euros de dette à la CADES, montant qui mêle conséquences de la crise sanitaire, dette des hôpitaux et d'éventuels déficits à venir dont le chiffrage pose question, le tout mis à la charge des salariés et des retraités qui devront payer 9 années supplémentaires de CSG et de CRDS, prélèvements qui devaient cesser en 2024. Ces textes relancent également le débat sur la prise en charge de la perte d'autonomie.

Pourtant, le débat de fond n'aura pas lieu: l'amendement déposé et adopté cette nuit-là crée une 5ème branche de la Sécurité Sociale pour gérer ce risque. Ce n'est pas un choix neutre, malgré la pauvreté du contenu de cet amendement qui laisse penser à une mesure d'affichage. En effet, il ancre ce choix de création d'une branche et relègue ensuite à un énième rapport, qui devrait être remis le 15 septembre, tous les sujets qui sont connexes à ce choix pourtant fondamental.

Les questions renvoyées à ce rapport – l'architecture juridique et financière, le pilotage et la gestion du risque ainsi que la gouvernance – sont justement à débattre autour de cette première question : faut-il créer une branche spécifique dédiée à la gestion du risque « Autonomie » ou faut-il la confier à une branche existante, celle de la Maladie ?

Plus largement, Force Ouvrière regrette qu'il n'y ait toujours pas de réel débat de fond sur le financement de la Protection Sociale et sur sa gouvernance.

Le lien 136.indd 6 30/10/2020 16:43

⁽¹⁾ Le Breakthrough Institute est un think tank qui produit des analyses sur le climat, les énergies et l'innovation, comme sur les limites de la planète, l'efficacité énergétique, le prix du carbone, l'énergie nucléaire ou le gaz de schiste.

⁽²⁾ Leo Hickman, journaliste au Guardian, journal d'information britannique.



Jour du dépassement, changement climatique et coronavirus



Serge Lesur Secrétaire national

L'information est tombée à la fin du mois d'août : le jour du dépassement est intervenu 3 semaines plus tard que l'an passé. Bonne ou mauvaise nouvelle ? Quelles conclusions en tirer ? Et dans l'avenir ? Petit survol du sujet et prospectives envisageables.

Le jour du dépassement

Quelle est donc cette notion?

Le jour du dépassement est une date à laquelle, d'après l'organisation non gouvernementale américaine Global Footprint Network (Réseau mondial d'empreinte pour la traduction française), la demande annuelle de l'humanité sur la nature (soit son empreinte écologique) dépasse la capacité de la Terre à régénérer ses ressources naturelles sur l'année entière (biocapacité). Ainsi, après cette date, la Terre n'est plus en capacité de réalimenter en une année les ressources que l'humanité a prélevées pour vivre. Nous puisons alors dans le capital et épuisons les richesses naturelles de notre planète. Cette date illustre la consommation globale de l'humanité par rapport à la capacité de régénération naturelle de notre environnement. Avec une consommation galopante et une population sans cesse en augmentation, la production nécessaire pour satisfaire les besoins des hommes ne cesse d'augmenter épuisant la Terre. Et nous ne pouvons puiser ces ressources que sur notre planète!

Le calculateur, qui permet d'estimer cette date, est basé sur les dernières données et méthodologie de Global Footprint Network, qui tient la comptabilité précise de l'utilisation et de la capacité de régénération de ressources écologiques de plus de 200 pays et régions de 1961 à nos jours. Ces comptes de ressources s'appuient sur plus de 15 000 données des Nations Unies.

Cependant, le concept de jour de dépassement a suscité diverses contestations. Certains, comme le Breakthrough Institute¹, estiment que l'analyse de l'empreinte écologique sous-estime notre sur-utilisation des ressources de la planète. D'autres² lui trouvent plusieurs inconvénients, en particulier parce qu'il semble « comparer des choux avec des carottes ». Ainsi, le calcul du jour du dépassement additionne divers éléments qui seraient sans rapport avec une surface ou une consommation de ressources, utiliserait des facteurs multiplicatifs arbitraires. Il lui est reproché de mêler les émissions de CO2, la production de viande sans distinction d'efficience, les surfaces agricoles sans distinction de rendement, de consommation en ressource ou autre, la production d'électricité, etc. Toujours est-il que « c'est une manière assez intelligente et succincte d'exprimer les problèmes combinés auxquels nous sommes confrontés »2 et beaucoup plus facile à interpréter que des pourcentages et autres chiffres.

Comment évolue cet indicateur ?

Calculé depuis 2003, cet indice évolue donc chaque an-

Le lien 136.indd 7 30/10/2020 16:43

née. Il a été recalculé, a posteriori, pour les années précédentes afin de mieux prendre la mesure de son évolution. Il a fallu remonter à 1970 pour constater qu'à cette date c'était la première année où la biocapacité de notre planète était dépassée. C'est la première fois que « nous vivions à crédit » à compter du 29 décembre. 2 jours seulement à crédit. Mais déjà en 1970 nous consommions plus que nous devions. Nous étions alors en plein dans « les Trente glorieuses³ » et cette augmentation du niveau de vie des pays développés commençait à peser lourd dans la balance de nos équilibres. Au fil des années suivantes le jour du dépassement était de plus en plus précoce dans l'année. 10 ans après, il intervenait le 4 novembre, 20 ans après le 11 octobre... jusqu'à être le 29 juillet l'an passé en 2019. Ces chiffres correspondent au jour du dépassement pour la planète entière et toutes ses populations.

365

221

Mais il faut savoir que suivant les niveaux de vie des différents pays les impacts sont très différents. Un Étasunien consomme plus (beaucoup plus) qu'un Moldave ou un Vietnamien. En 20184, les pays les plus nocifs pour l'environnement sont, dans l'ordre décroissant, le Qatar, le Luxembourg, les Émirats Arabes Unis, la Mongolie, Bahrein, les États-Unis, le Canada, etc. Les pays dont l'impact est le moins impor-

344 324 303 283 262 241

Évolution du jour du dépassement depuis 1970

Source: Global Footprint Network

97-von

tant sont, dans l'ordre croissant, le Vietnam, le Maroc, de la moyenne planétaire qui évolue ces dernières années autour de 1,7 Terre. Et bien entendu, très éloigné du niveau soutenable à l'échelle de notre seule planète, qui ne doit donc pas être supérieur à 1!

Et cette année, en 2020 ?

Les calculs nous amènent à préciser que le Jour du Dépassement cette année est le 22 août, soit trois semaines plus tard que l'an passé (29 juillet 2019). Et c'est la première fois, mises à part les années comprises entre 1980 et 1985 où l'on a pu observer une petite inflexion dans la courbe (voir graphique ci-après), que cette date recule dans l'année. Et surtout de trois semaines! Il faut savoir que pour la France, comme pour de nombreux autres pays dits « développés », logement, transport et alimentation constituent plus des deux tiers de l'Empreinte Écologique⁵. Les autres biens et services (activités culturelles et de loisirs, télécommunications, services financiers et

> assurances...) constituent le tiers restant. L'Empreinte Écologique d'une sonne mesure la quantité de surface productive requise pour fournir tout ce que cette personne utilise, y compris nourriture, fibres et bois, infrastructures urbaines et absorption de leurs émissions de dioxyde de carbone liées à sa consommation d'énergies fossiles. La crise sanitaire due à la Covid-19 y est évidemment pour quelque chose. En effet, cette crise a été mondiale, tous les

pays de la planète ont été concernés, instituant, pour une écrasante majorité, des confinements plus ou moins longs avec arrêt quasi complet de l'activité économique, industrielle, l'arrêt de tous les transports aériens et maritimes, les transports des particuliers, etc. De ce fait, la consommation s'est effondrée de façon générale, les émissions de CO2 ont quasiment cessé (ou au moins en très forte baisse), le résultat ne s'est pas fait attendre. Mais que l'on ne s'y méprenne pas ! La tendance reste toujours la même et dès le lendemain du déconfinement les « mauvaises habitudes » ont repris le dessus. Le trafic

Le lien 136.indd 8 30/10/2020 16:43

le Kirghizistan, le Niger, la Jamaïque, le Laos, etc. La France, elle, se positionne en 39e position des plus gros consommateurs. Son jour de dépassement est le 5 mai,

contre le 9 février pour le Qatar et le 21 décembre pour le Vietnam! Si l'humanité menait le style de vie des Français, le Jour du Dépassement Planétaire serait le 5 mai. En 2018, si toute l'humanité consommait comme les Français, elle aurait exploité l'équivalent des capacités de régénération de 2,9 Terre. Un résultat bien au-dessus

⁽³⁾ Les Trente Glorieuses désignent la période de forte croissance économique et d'augmentation du niveau de vie qu'a connu la grande majorité des pays développés entre 1946 et 1975.

⁽⁴⁾ https://www.liberation.fr/planete/2018/08/01/le-jour-du-depassement-pays-par-pays_1670208

⁽⁵⁾ L'empreinte écologique ou empreinte environnementale est un indicateur et un mode d'évaluation environnementale qui comptabilise la pression exercée par les hommes envers les ressources naturelles et les « services écologiques » fournis par la nature. (https://fr.wikipedia.org/wiki/Empreinte_%C3%A9cologique)

⁽⁶⁾ https://www.footprintnetwork.org/2018/05/05/le-jour-du-depassement-de-la-france-tombe-le-5-mai/

routier a repris, les avions volent de nouveau, les navires naviguent, la consommation a repris, certes moins qu'avant mais...

Alors comment faire pour avoir un recul durable ?

« Pour les experts des Nations Unies, les actions nécessaires sont clairement identifiées : réduction des émissions de gaz à effet de serre, sortie des énergies fossiles, changement de modèle agro-alimentaire7 », auxquels on peut ajouter développement des énergies renouvelables couplé aux économies d'énergie, arrêt du gâchis alimentaire, suppression de l'obsolescence programmée, arrêt de la surconsommation irresponsable et... inutile, diminution du tourisme, etc. pour rechercher un bonheur réel et non lié à l'accumulation de biens plus ou moins utiles voire totalement inutiles, une frugalité saine et suffisante, un développement des relations humaines (les vraies, pas les virtuelles des réseaux sociaux ou autres), un juste partage du travail et des richesses qui existent mais qui ne sont accessibles qu'à une infime partie de l'humanité, une justice sociale signe de paix... Ces actions sont effectivement les mêmes que pour lutter contre le changement climatique. Pour Global Footprint Network, « réduire de 50% les émissions de CO2 permettraient de retarder le dépassement de plus de 90 jours; et diviser par deux la consommation de viande ferait gagner 15 jours... ». Le Jour du Dépassement serait alors proche du 5 ou 6 décembre ! Un grand pas serait alors franchi et le but à atteindre (le 31 décembre), ne serait plus utopique.

Tout cela montre que des changements importants et rapides sont possibles. Mais la réduction de notre empreinte écologique cette année est imposée et non voulue, et comme elle ne s'accompagne pas d'un changement systémique dans nos modes de production et de consommation, elle ne va pas durer. Or il faut qu'elle continue! Nous savons maintenant que cette évolution, si elle est volontaire et pérenne, portera ses fruits et nous permettra de limiter la hausse des températures à des niveaux compatibles avec une vie supportable et avec un non épuisement des ressources de notre planète. « L'activité humaine ne peut plus être conçue, réfléchie en dehors des cycles naturels dans lesquels elle s'insère. Parce que nous voyons bien que nous sommes en train d'épuiser les ressources naturelles et de créer les conditions de la disparition de la vie humaine sur Terre.8 » nous alerte Catherine Figuière, maître de conférences habilitée à diriger les recherches en économie politique à l'Université Grenoble Alpes. Le chemin est tracé, il n'y a plus qu'à le suivre. Il n'est pas trop tard, mais... plus on attendra et plus le changement sera difficile et drastique.



Dans notre précédent journal Le Lien n°135, l'introduction de l'article de Serge Lesur « Virus et changement climatique » a été tronquée de quelques mots qui rendent ce passage non compréhensible. Vous trouverez ci-dessous le correctif. Avec toutes nos excuses.

« Un virus a envahi notre monde l'obligeant à prendre des mesures draconiennes pour éviter, tant que faire se peut, une hécatombe (on pourra en reparler !). Des causes environnementales et sociétales en sont responsables. À l'image du changement climatique, dont la responsabilité anthropique est criante et avérée, la crise due au coronavirus est de la responsabilité de l'Homme et de nos sociétés. Causes voisines ou semblables, mais qu'en est-il des conséquences et des remèdes à apporter ? ».

Le lien 136.indd 9 30/10/2020 16:43

⁽⁷⁾ Journal Ouest-France du 22/08/2020

⁽⁸⁾ Lire l'entretien complet sur https://newsroom.univ-grenoble-alpes.fr/une-croissance-infinie-dans-un-monde-fini--442280.kjsp

Relance, croissance, PIB : Trois éléments pour déterminer le monde de demain ?



Un plan de relance de dizaines de milliards d'euros pour combler les milliards d'euros en moins du PIB.

Quelles contreparties à ce plan de relance seront demandées aux salariés et aux retraités ?

Le produit intérieur brut nous est présenté comme le retour du progrès.

Il faut rappeler que le PIB est un indicateur économique créé en 1944 alors que l'Europe était un champ de ruines. C'est un indicateur du passé que les gouvernants veulent utiliser pour régir le monde de demain.

Le PIB est un indicateur d'une situation économique. Il mesure le flux de production en collectant tout ce qu'un pays produit. Mais le PIB ne prend pas en compte ce qui n'a pas de valeur d'échange, de valeur financière. Ne jurer que par lui et dire que tout va bien s'il progresse n'est pas la réalité.

Robert Fitzgerald Kennedy a dit à son époque «le PIB mesure tout, sauf ce qui essentiel à la vie».

Le PIB ne tient pas compte de l'état de santé de la po-

pulation, il ne s'intéresse pas au bien être des salariés et des retraités, il ne se préoccupe pas des droits sociaux, de l'habitat, de l'alimentation et de la transition écologique.

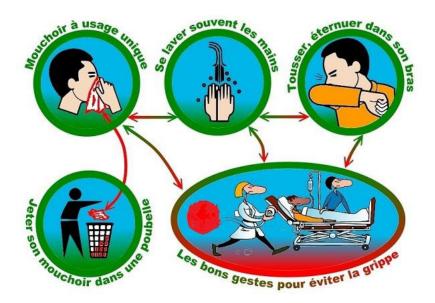
Le bénévolat, la solidarité sont ignorés du PIB, tout comme le caractère essentiel de service public, ce dernier étant pris en compte non pour la qualité du service rendu mais exclusivement pour la masse salariale de ses agents.

Nous ne pouvons accepter la croissance pour la croissance si elle s'accompagne de la perte de droits sociaux et si elle ne recherche pas une plus juste répartition des richesses.

Nous ne voulons pas supprimer les marchés, mais leur donner de nouvelles règles afin d'améliorer la qualité de vie et redonner du sens à celle-ci.

Jean-Paul PRADY Secrétaire National

Le lien 136.indd 10 30/10/2020 16:43



Se protéger de l'épidémie de grippe



Yves Sauvaigo Secrétaire national

Des millions de consultations et des milliers d'hospitalisations chaque année... Très contagieuse, touchant tous les âges de la population, la grippe est une infection virale qui se transmet par voie aérienne (éternuements...) ou par le biais d'objets contaminés (poignée de porte...) par une personne malade.

Les symptômes de la grippe durent en moyenne une semaine : forte fièvre, douleurs musculaires et articulaires, fatigue intense, toux sèche, irritation de la gorge, rhinite.

Les traitements sont avant tout dirigés contre les symptômes de la grippe : médicaments contre la fièvre, les douleurs et la toux auxquels il faut ajouter une bonne hydratation et quelques jours de repos. La grippe guérie en une ou deux semaines. Il est néanmoins conseillé de consulter un médecin si on a plus de 65 ans ou en cas de complications (fièvre supérieure à 40°, difficultés respiratoires...)

Bien que parfois controversée, la vaccination antigrippale est généralement recommandée. Elle est prise en charge à 100 % par l'assurance maladie pour les personnes de plus de 65 ans, les personnes porteuses d'une affection chronique comme le diabète, maladies cardio- vasculaires, etc...Elle est une méthode pour prévenir une infection par le virus de la grippe, certes non efficace à 100% mais qui

permet de diminuer l'intensité des symptômes. Il faut savoir que le vaccin est différent chaque année car le virus évolue en permanence ce qui implique de le renouveler chaque année. Il faut savoir également que le vaccin ne contient pas le virus de la grippe. C'est un vaccin inactivé.

Pour ceux qui sont réticents au vaccin allopathique, ils peuvent se tourner vers l'homéopathie (influenzinum en doses...) également controversée mais pourtant jugée efficace par nombre d'entre nous.

Enfin, quelques gestes simples pour se protéger et protéger ses proches tout l'hiver : se laver les mains régulièrement, éviter de serrer les mains et faire la bise en période d'épidémie, utiliser des mouchoirs en papier, éviter les lieux à forte concentration de population. Si l'on est grippé : porter un masque, éviter de rendre visite aux personnes fragiles, se couvrir la bouche lorsqu'on éternue ou tousse et ne pas oublier d'aérer son domicile.

En prévention, il faut renforcer ses défenses immunitaires tout au long de l'année en ayant une bonne hygiène de vie (activité physique...), une alimentation saine avec fruits et légumes et réduire les consommations d'alcool et de tabac.

Force est de constater que ces mesures de protection font écho avec certaines de celles préconisées actuellement dans le cadre de l'épidémie COVID 19 (en l'absence de traitements et de vaccins).

Le lien 136.indd 11 30/10/2020 16:43



DOSSIER CONSOMMATEUR

par Maryse MECOCCI, Secrétaire Nationale

De tout, un peu ...

Depuis des années les associations de consommateurs se battent pour que la tracabilité des viandes soit assurée...



L'obligation d'indiquer les pays d'élevage et d'abattage des viandes commercialisées n'est pas toujours respectée. La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) au cours de contrôles en 2018 a révélé des défauts de traçabilité ou d'étiquetage. Que ce soit dans les restaurants, dans les petites et grandes surfaces, l'absence de l'origine ou l'origine mensongère, ou sur des affiches promotionnelles approximatives, trompeuses, nombreuses sont les infractions ;

Les agents de la DGCCRF qui comme tous les services de l'Etat ont subi de nombreuses suppressions d'emplois, accomplissent leurs fonctions avec beaucoup de sérieux, et d'efficacité, mais comme l'on peut s'en douter les personnels ne peuvent être partout à la fois...

L'adoption récente de la loi relative à la transparence de l'information sur les produits alimentaires et agricoles qui impose entre autres de préciser la provenance de toutes les viandes au restaurant, ne règlera certainement toutes les fraudes ;

→ N'oublions pas que le CETA (Comprehensive Economic and Agrement) qui est un accord commercial bilatéral de

libre échange entre l'Union Européenne et un pays, peut à tout moment ouvrir la porte à l'importation de viandes étrangères dans notre pays et suivant le mode de culture, la nourriture donnée aux animaux, le pâturage, aucune règlementation étant identique, y compris dans l'Union Européenne, ce n'est pas rassurant *NDR

Pompes à chaleur, l'entretien devient obligatoire



Cet été est paru le décret imposant un contrôle de pompes à chaleur tous les deux ans.

Cette obligation s'ap-

plique à tous les consommateurs possédant un tel équipement ou un climatiseur. Seuls les chauffe-eaux thermodynamiques ne sont pas concernés, elle s'applique à partir d'une puissance de 4KW; et ceci quelle que soit la date d'acquisition;

Le lien 136.indd 12 30/10/2020 16:43

Tous les systèmes existants devront être contrôlés d'ici le 1er juillet 2022.

Sachant que l'arrêté publié au journal officiel du 31/07/2020 qui complète le décret du 28 juillet est très détaillé

(Contrôle d'étanchéité, éléments à nettoyer, réglages, etc...)

Chaque intervention doit donner lieu à une attestation recensant les points vérifiés, les défauts et les résultats des mesures. Les techniciens de maintenance vont avoir du travail !!!

BON A SAVOIR!

Le conseil Constitutionnel a rendu une décision qui va satisfaire de nombreux automobilistes! (N° 2020-855QPC du 09/09/20)

Vous souhaitiez contester le bienfondé d'un PV de stationnement. Jusqu'à présent, il fallait payer l'amende pour



contester, et les éventuelles majorations en cas de rejet.

Depuis l'abrogation par le conseil constitutionnel il n'est plus nécessaire de régler le Forfait post sta-

tionnement -FPS- apposé sur le pare-brise ou reçu par courrier et l'éventuelle majoration avant de contester;

Cette sanction a été jugée contraire à la constitution l'exigence de paiement préalable porte « une atteinte substantielle « au droit d'effectuer un recours devant une juridiction ; Le texte de loi est donc abrogé.

Cette déclaration d'inconstitutionnalité s'applique à toutes les affaires non jugées DEFINITIVEMENT à la date de la décision du Conseil.

Sources « QUE CHOISIR « octobre 2020





ANCV - Association Nationale des Chèques Vacances



Chèques vacances

Le Chèque-Vacances vous permet de payer vos dépenses de vacances et de loisirs à moindre coût. Hébergement, restauration, voyages & transport, culture et découverte, loisirs sportifs (...) le Chèque-Vacances vous accompagne dans tous vos projets. Il est utilisable toute l'année pour des prestations en France (y compris les départements et régions d'Outre-mer)

et à destination des pays de l'Union Européenne.

Il est ouvert aux actifs et retraités de la fonction publique d'Etat.

Le Chèque-Vacances est valable 2 ans au-delà de son année d'émission (un chèque émis en 2020 est valable jusqu'au 31/12/2022). À l'issue de sa période de validité, si vous n'avez

Le lien 136.indd 13 30/10/2020 16:43

pas utilisé tous vos chèques vous pouvez demander leur échange (sous conditions).

Un large réseau de prestataires acceptent le chèque-vacances. Ils sont facilement reconnaissables grâce à l'autocollant apposé sur leur devanture. Pour savoir où utiliser vos Chèques-Vacances, l'ANCV met à votre disposition un guide en ligne qui vous permet également de sélectionner les professionnels labélisés Tourisme & Handicap.

L'acquisition de Chèques-Vacances résulte de votre participation à laquelle s'ajoute, dès 4 mois épargnés, la contribution financière de l'Etat. Le dispositif « chèques-vacances » est

également, et surtout, un instru- ment de solidarité, destiné à favoriser le départ en vacances du plus grand nombre. Il est distribué exclusivement sur la base de critères sociaux aux agents de la Fonction Publique.

Les excédents de gestion générés par la commercialisation des Chèques-Vacances sont réinvestis dans des programmes d'aide au départ en vacances de personnes en situation de fragilité et dans le financement du patrimoine du tourisme à vocation sociale.

Plus d'informations sur :

https://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr/



Séniors en vacances

Le dispositif Seniors en vacances a pour vocation de rompre l'isolement des personnes âgées et de créer du lien social.

Comment?

En leur faisant profiter de séjours de qualité, promesse d'évasion, de détente dans une ambiance conviviale et chaleureuse!

Ainsi, ce programme offre l'opportunité aux seniors de bénéficier de vacances, pensées pour eux, à tarif préférentiel. Par ailleurs, les personnes non imposables peuvent bénéficier, sous conditions, d'une aide financière au départ pouvant représenter jusqu'à 50% du prix du séjour. En soutien à Seniors en Vacances, l'Etat contribue à hauteur de 5M€ de 2017 à 2019 aux crédits d'intervention de l'ANCV.

Les objectifs du programme :

- Favoriser le départ en vacances des publics âgés,
- Prévenir la perte d'autonomie, créer du lien social et rompre l'isolement,

- Encourager le répit des aidants
- Renforcer les liens intergénérationnels
- Allonger la saison touristique.

Financé par l'ANCV et soutenu par le Secrétariat d'État au Tourisme, le programme Séniors en Vacances est mis en œuvre par l'ANCV depuis 2007.

La prise de conscience de l'état de précarité des personnes âgées éclate à l'été 2003 tandis que les désastres de la canicule révèlent leur isolement. L'année suivante, en juillet 2004, le comité interministériel du Tourisme décide de mesures destinées à rompre la solitude des plus âgés. Parmi elles, l'accès aux vacances et aux loisirs.

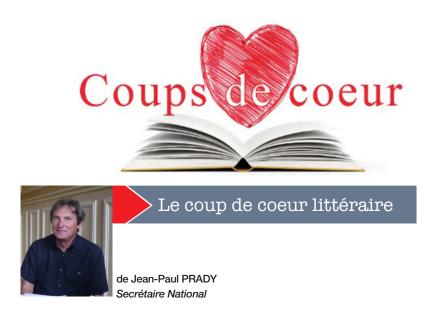
Deux possibilités de partir avec Seniors en Vacances :

- Partir en groupe constitué avec un porteur de projet
- Partir individuellement.

Plus d'informations sur :

http://www.ancv.com/seniors-en-vacances

Le lien 136.indd 14 30/10/2020 16:43



Les Enfants de Venise de LUCA DI FULVIO



Après le gang des rêves, Luca Di Fulvio nous livre un nouveau roman «Les Enfants de Venise».

Le roman nous conte la rencontre entre deux jeunes gens dont l'amour semble impossible. Lui c'est Mercurio un jeune voleur passé maître dans l'art du travestissement, il part chercher refuge à Venise après une affaire qui a mal tourné.

Elle, c'est Giuditta, belle jeune fille vivant avec son père. Ils partent à Venise pour trouver dans cette ville la quiétude et la tolérance que leur état de juifs ne leur permet plus de trouver dans les

autres cités. Mais dans la Venise du XVIème siècle l'antisémitisme et la radicalisation religieuse vont instaurer le ghetto et le port du bonnet jaune pour la communauté juive.

L'auteur nous fait découvrir la vie dans la sérénissime, nous connaitrons l'arsenal véritable ville dans la ville, le Castellito quartier des prostitués où le «mal français» fait des ravages. Ce n'est pas une Venise touristique que vous découvrirez mais une Venise violente, dangereuse, gangrénée par les jeux de pouvoir, la corruption, la misère, les inégalités et l'injustice.

Heureusement plusieurs personnages apportent un rayon de soleil et d'espoir par leur humanité et leur générosité.

Dans ce roman il est question d'amour, d'honneur, de trahison et de vengeance. C'est aussi le besoin de résister, de garder la volonté de rester maître de son destin.



« Le Lien » N° 136 Octobre 2020 Supplément n° 1 à « La Nouvelle Tribune » N° 425 - SEPTEMBRE 2020

Directeur de publication : Christian GROLIER

> Rédacteur en chef : Claude SIMONEAU

Secrétaire de rédaction : Sylvie ARMENTIER

C.P.P.A.P. 0120 S 05458 VINCENT IMPRIMERIES TOURS



Le lien 136.indd 15 30/10/2020 16:43



A nos adhérents(es), A nos lecteurs(trices),

Porter nos revendications, vous informer, rompre la solitude et renouer avec la solidarité, tels sont les principaux objectifs de l'Union Fédérale des Retraités Force Ouvrière (UFR-FO).

C'est dans cette optique que nous avons créé la rubrique « **Nos lecteurs nous écrivent** ».

Quels que soient vos questionnements, contactez-nous : – par courrier : UFR-FO - 46, rue des Petites Écuries - 75010 PARIS,

- par mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr

Nous vous répondrons, nous vous aiderons si nécessaire.

Se tenir informés, informer nos amis, c'est soutenir l'action syndicale UFR-FO.

Pour que nous puissions vous contacter, vous informer rapidement, nous avons besoin de vos adresses mail*, numéros de téléphone*. Certains l'ont déjà fait, beaucoup reste à faire.

DONNEZ DE LA FORCE À L'UFR-FO, ENVOYEZ VOS MAILS POUR GARDER UN CONTACT RÉGULIER



CALENDRIER DES PERMANENCES AU SIÈGE DE LA FGF-FO

46, rue des Petites-Écuries 75010 Paris

e-mail: ufr@fo-fonctionnaires.fr

Afin d'être en conformité avec le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés face à l'épidémie de COVID-19, les permanences au siège de la FGF-FO sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Vous pouvez toutefois toujours nous joindre les 1er et 3ème mardi de chaque mois pour les renseignements téléphoniques au 01 44 83 65 55 aux horaires suivants :

de 10h à 12h et de 14h à 16h.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour répondre rapidement à vos questions ou pour être informé des problèmes d'actualité, donnez-nous votre adresse e-mail.

Merci de signaler sans délai votre changement d'adresse à l'UFR-FO : 46, rue des Petites-Écuries 75010 PARIS pour éviter toute interruption dans la réception de la Nouvelle Tribune et du Lien à l'aide du bulletin ci-joint ou par mail : ufr@fo-fonctionnaires.fr - Tél. 01 44 83 65 55

| Nom : | Prénom : |
|---------------------------|-------------|
| Syndicat d'appartenance : | |
| Ancienne adresse : | |
| | |
| Nouvelle adresse: | |
| | |
| Adresse Mail : | |
| | à 2020 |
| | (signature) |

Le lien 136.indd 16 30/10/2020 16:43

^{*} La confidentialité de vos coordonnées est garantie